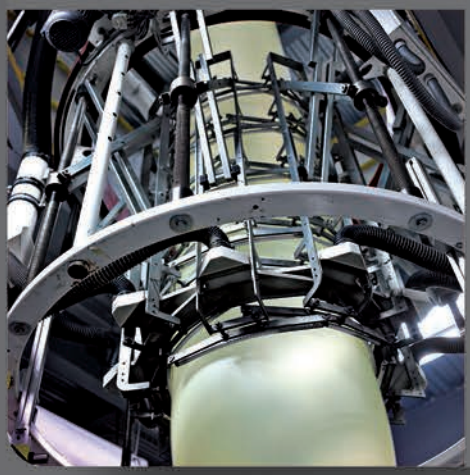
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

2015









CARBIOS

Reinvent Polymers Lifecycle

SOMMAIRE

1. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION 3

Conseil d'Administration 4

Direction exécutive 4

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 5

CARBIOS en quelques mots 6

La société et sa stratégie 7

Les faits marquants du premier semestre 2015 9

Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées 14

Principaux facteurs de risques 17

3. COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2015 19

Bilan 20

Compte de résultat 22

Tableau de variation des capitaux propres 23

Tableau de flux de trésorerie nette 23

Annexe des comptes 24

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 39

Responsable du rapport financier semestriel 40

Communication financière 40

Glossaire 41

1. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Alain Chevallier
Administrateurs :	Jean-Claude Lumaret
	Eric Arnoult (dit Erik Orsenna)
	Alain Philippart
	Grégoire Berthe
	Jacqueline Lecourtier
	La société Truffle Capital, représentée par Philippe Pouletty
	Pascal Juéry
	Dominique Even
	Jean Falgoux

DIRECTION EXÉCUTIVE

Directeur Général :	Jean-Claude Lumaret
Directeur Stratégie et Développement :	Emmanuel Maille
Directeur Scientifique :	Alain Marty
Directrice des Relations Investisseurs :	Raquel Lizarraga

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

CARBIOS
EN QUELQUES MOTS

LA CHIMIE VERTE, UNE RÉVOLUTION DANS LE MONDE DES PLASTIQUES

CARBIOS est une entreprise de chimie verte spécialisée dans le développement de procédés biologiques industriels innovants pour la valorisation des déchets plastiques et la production de biopolymères.

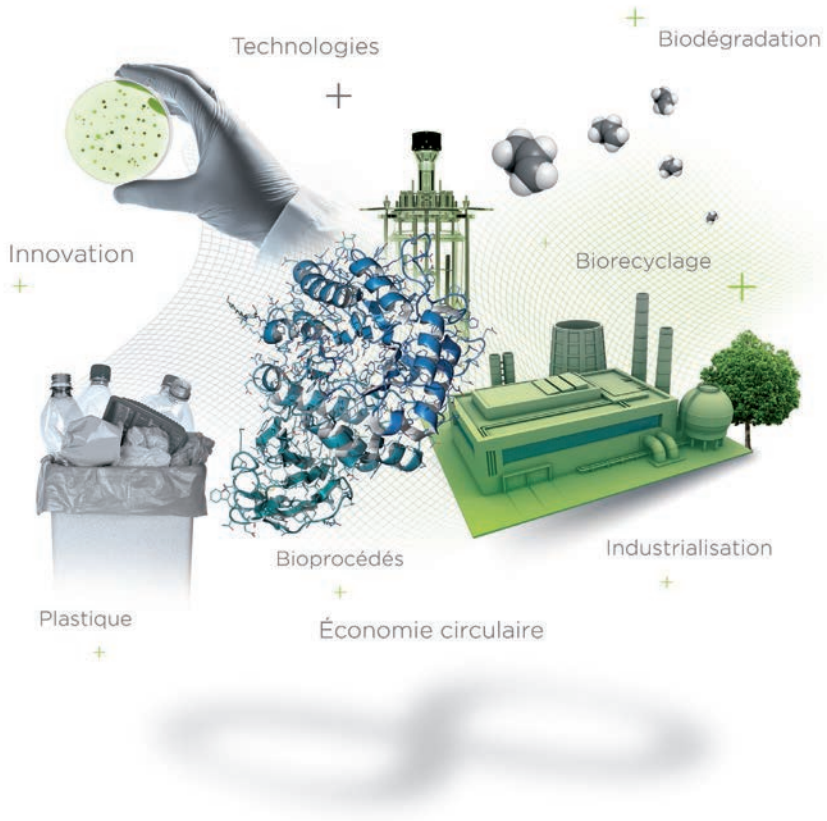
Ces procédés biologiques reposent sur l'utilisation d'enzymes produites par des micro-organismes sélectionnés pour leur capacité à dégrader les polymères constituant les matériaux plastiques. Les propriétés exceptionnelles des enzymes, jamais utilisées auparavant dans le monde des plastiques, offrent une alternative de haute performance et industriellement viable pour le recyclage ou la biodégradation des déchets plastiques.

311 millions de tonnes[1] de plastiques sont produits chaque année. Cette consommation génère plus de 100 millions de tonnes de déchets plastiques, dont près de 10 millions de tonnes finissent dans la nature. La collecte de ces déchets plastiques constitue un gisement de matière considérable encore peu suffisamment valorisé.

Par ailleurs, l'épuisement des ressources fossiles et les conséquences environnementales sévères induites par plusieurs décennies de cette exploitation intensive imposent d'accélérer la révolution verte industrielle et sociétale engagée pour transmettre aux générations futures une société durable et respectueuse de l'environnement.

L'ambition de CARBIOS est de déployer un modèle d'économie circulaire[2] pour changer cette menace environnementale en une véritable opportunité sociétale et industrielle, permettant de considérer les déchets plastiques comme la matière première renouvelable de la chimie de demain.

[1] Source : PlasticsEurope en 2015
[2] La notion d'économie circulaire fut médiatisée en France à l'occasion du Grenelle de l'environnement en 2007, et s'inspire de la Théorie du « Cradle to Cradle », énoncée par M. Braungart et W. McDonough en 2002



LA SOCIETE
ET SA STRATEGIE



CARBIOS, leader technologique dans le domaine de la chimie verte, s'est donné pour mission de repenser le cycle de vie des polymères. Son objectif est de développer jusqu'à un stade pré-industriel des bioprocédés innovants et propriétaires mettant en œuvre des matières premières compétitives, que ce soit des matériaux plastiques en fin de vie ou des ressources renouvelables naturelles inexploitées (déchets de productions agricoles ou d'industries agroalimentaires). Ces bioprocédés destinés à produire, transformer et recycler les plastiques, issus en particulier des déchets industriels et ménagers, s'appuient sur des technologies innovantes, brevetées et exclusives de la Société.
Les technologies de CARBIOS ont vocation à modifier en profondeur les chaînes de valeur du monde de l'industrie des plastiques. Elles apportent des solutions pertinentes pour produire et consommer autrement les plastiques, et permettent une gestion responsable des déchets et des ressources.
CARBIOS bénéficie d'un business model solide, d'une équipe expérimentée et s'appuie sur les progrès réalisés depuis une vingtaine d'années dans le domaine de la chimie verte.

UNE OPPORTUNITÉ MARCHÉ DE PLUSIEURS MILLIARDS DE DOLLARS

Symbole de la société de consommation, les matières plastiques ont envahi le quotidien et sont désormais devenues incontournables dans les sociétés modernes. En 2014, la production mondiale des matières plastiques a augmenté de 12 millions de tonnes (+3,8 %) pour atteindre près de 311 millions de tonnes, dont 61 millions de tonnes en Europe. Le marché des matières plastiques se déplace progressivement vers l'Asie, qui concentre d'ores et déjà 47% de la production mondiale.[3]
Actuellement, la consommation de ces matières plastiques génère chaque année dans le monde plus de 100 millions de tonnes de déchets plastiques collectés. La collecte de ces déchets plastiques constitue un gisement de matière considérable encore trop insuffisamment valorisé, dont près de la moitié est encore envoyée en décharge à travers le monde.
Aux déchets collectés au niveau mondial s'ajoutent une dizaine de millions de tonnes de plastiques abandonnés chaque année dans la nature, qui mettront en moyenne 400 ans pour se dégrader et disparaître.
Les conséquences environnementales sérieuses, induites par plusieurs décennies d'une exploitation intensive et en constante progression, sont aujourd'hui la cause d'une prise de conscience collective accrue de la nécessité d'agir pour transmettre aux générations futures une société durable et respectueuse de l'environnement.

Fort de ce constat, CARBIOS s'est donné pour mission de repenser le cycle de vie des polymères en développant des bioprocédés industriels proposant des voies alternatives compétitives pour la valorisation des matériaux plastiques en fin de vie et la production de nouvelles matières premières renouvelables de haute valeur pour l'industrie du plastique.

LA CHIMIE VERTE : UN SECTEUR INDUSTRIEL D'AVENIR

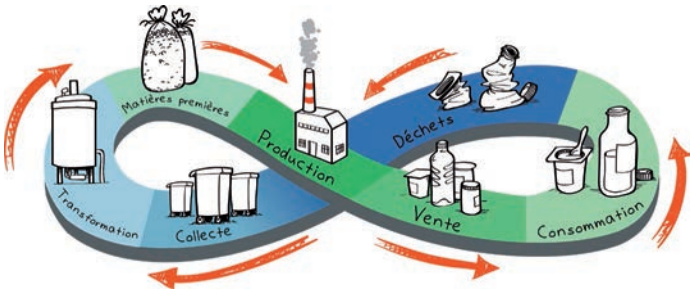
Selon la Commission Européenne, le secteur de la chimie verte représenterait 2.000 milliards d'euros de chiffres d'affaires annuel, plus de 22 millions d'emplois et environ 9% de la main d'œuvre. En outre elle estime que le financement direct de cette recherche (sans compter les investissements privés et publics indirects) permettrait de créer 130.000 emplois et 45 milliards d'euros en valeur ajoutée d'ici à 2025. La chimie verte est la future épine dorsale de l'économie européenne pour nous garantir un avenir plus sûr, plus propre, plus sain et plus durable.

[3]Source : PlasticsEurope en 2015

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN OBJECTIF STRATÉGIQUE POUR LA CHIMIE VERTE

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer une nouvelle économie, non plus linéaire mais circulaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des matériaux et de l'énergie.[4]
Le développement de l'économie circulaire vise notamment à limiter le prélèvement des ressources fossiles, à réduire la production de déchets ou à les recycler et à diminuer la consommation d'énergie. L'économie circulaire en devient naturellement un axe de développement stratégique de la chimie verte.

CARBIOS s'inscrit totalement dans cet objectif d'économie circulaire. Les procédés biologiques développés par CARBIOS constituent une rupture technologique et industrielle majeure, à savoir une chimie innovante basée sur l'utilisation d'enzymes pour repenser le cycle de vie des plastiques.



L'INTÉRÊT DES BIOPROCÉDÉS ENZYMATIQUES DÉVELOPPÉS PAR CARBIOS

Dans la nature, les micro-organismes cherchent à dégrader les composés plus ou moins complexes présents dans leur environnement proche pour les utiliser comme source de carbone pour leur croissance. Lorsque les sources de carbone présentes sont principalement représentées par des matières plastiques, les seuls micro-organismes capables de survivre dans ces environnements complexes sont ceux qui auront réussi à dégrader les polymères qui constituent les matières plastiques.

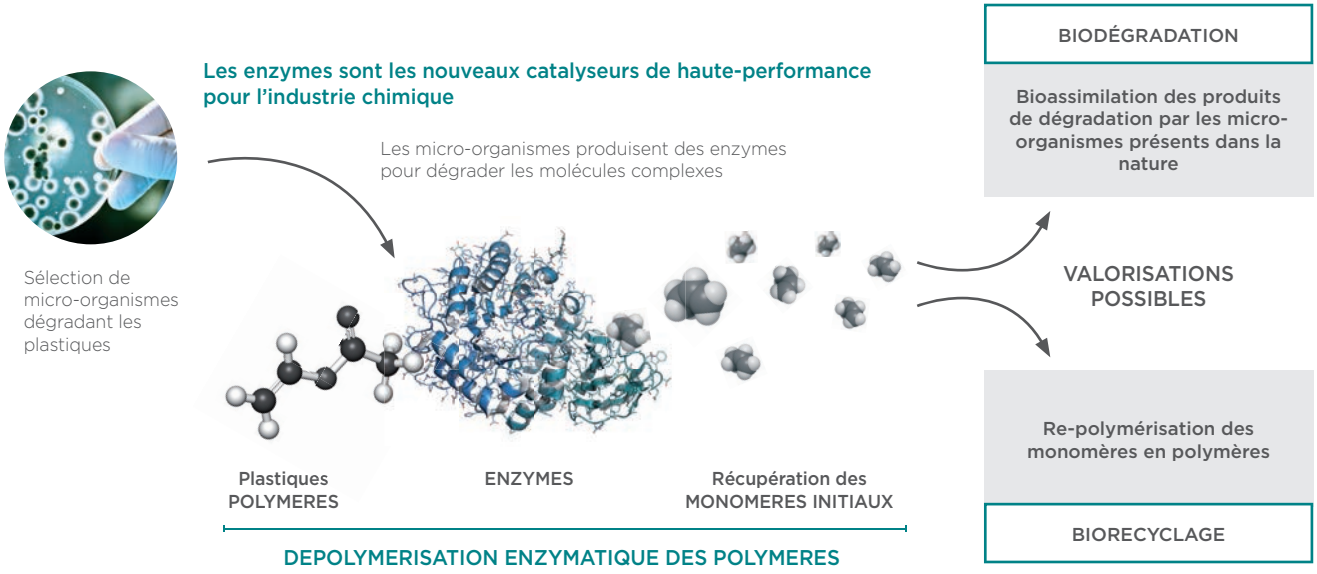
Pour dégrader ces matériaux complexes, les micro-organismes produisent des biocatalyseurs, appelés enzymes, qui agissent comme des paires de ciseaux spécifiques du matériau qu'ils dégradent.

Appliquées dans des procédés industriels, les enzymes permettent de réaliser des réactions chimiques très complexes, difficilement possibles par la chimie classique. L'utilisation des enzymes permet ainsi de dépasser les limites industrielles actuelles, d'accélérer les procédés de production, et dans des conditions plus douces, moins coûteuses en énergie, et avec une sélectivité limitant les coproduits indésirables. Certaines enzymes sont actuellement déjà largement utilisées comme outils de production dans de nombreux secteurs de l'industrie, tels que les détergents, l'alimentaire, l'amidonnerie, etc. dont les tailles de marchés se comptent en milliards d'euros.

CARBIOS a choisi de développer des procédés industriels utilisant les propriétés exceptionnelles de ces outils biologiques. CARBIOS a ainsi sélectionné dans la biodiversité naturelle les micro-organismes présentant cette capacité à dégrader les polymères d'intérêt, à savoir les polymères les plus couramment utilisés en plasturgie (polyesters, polyamides ou polyoléfines) et ceux susceptibles de l'être. CARBIOS a ensuite identifié dans ces micro-organismes les enzymes chargées de la dégradation des polymères, et en a optimisé leur procédé de production pour pouvoir les produire dans des quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des applications industrielles visées.

La chimie verte mise en œuvre par CARBIOS bénéficie ainsi de la maturité acquise dans les nombreux secteurs industriels utilisant déjà des procédés enzymatiques. L'introduction par CARBIOS d'enzymes dans les chaînes de valeur de l'industrie du plastique, et en particulier pour la valorisation des plastiques en fin de vie, est une première mondiale.

[4]Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie



LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2015

EVOLUTION DE LA STRUCTURE

Evolution du Conseil d'Administration

CARBIOS a renforcé son Conseil d'Administration avec l'arrivée de Jean Falgoux. Jean Falgoux est l'ex-Président d'Ajinomoto Eurolysine et ex-Vice Président d'Ajinomoto Europe. Ses robustes compétences en matière de gouvernance et sa profonde expertise du monde industriel, notamment du monde de la fermentation, seront pleinement bénéfiques pour CARBIOS.

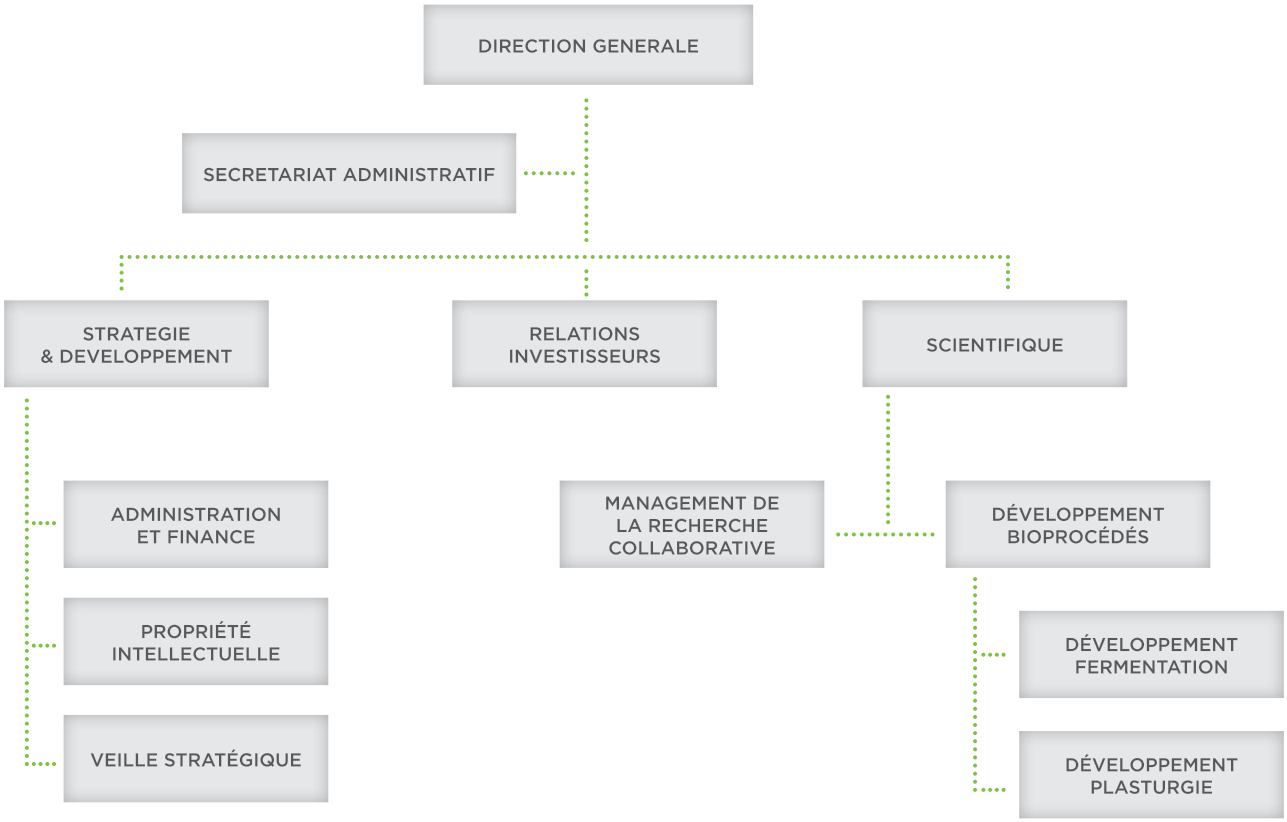
Evolution de l'organisation de la Société

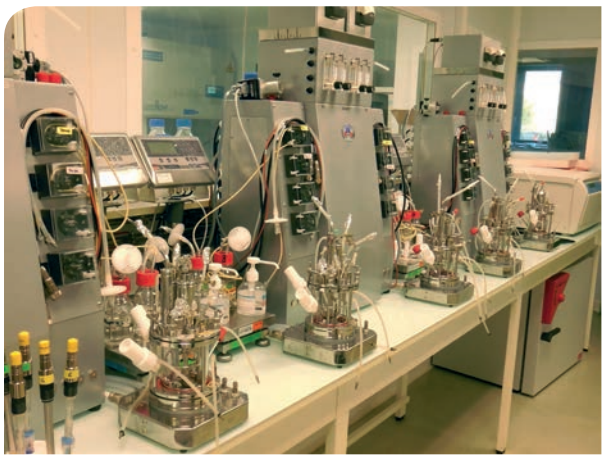
Au cours du premier semestre, l'organisation de l'entreprise a poursuivi sa structuration et l'équipe s'est renforcée par l'embauche de deux Directeurs.

La nomination du Professeur Alain Marty, expert reconnu internationalement dans le domaine des procédés enzymatiques, en qualité de Directeur Scientifique de CARBIOS renforce significativement la structure de la Société. En effet, il a pour mission de coordonner et diriger les équipes scientifiques autant en interne qu'en externe avec les partenaires mais aussi de favoriser les collaborations et d'accentuer le rôle de CARBIOS dans l'innovation pour apporter des réponses concrètes à la fin de vie des plastiques.

Raquel Lizarraga a été nommée en janvier 2015 au poste, nouvellement créé, de Directrice des Relations Investisseurs. Elle a pour première mission d'accroître la présence et la visibilité de CARBIOS auprès des investisseurs, de la communauté scientifique et du grand public.

Au 30 juin 2015, CARBIOS compte 14 collaborateurs dont plus de la moitié est dédiée à la Recherche et au Développement.

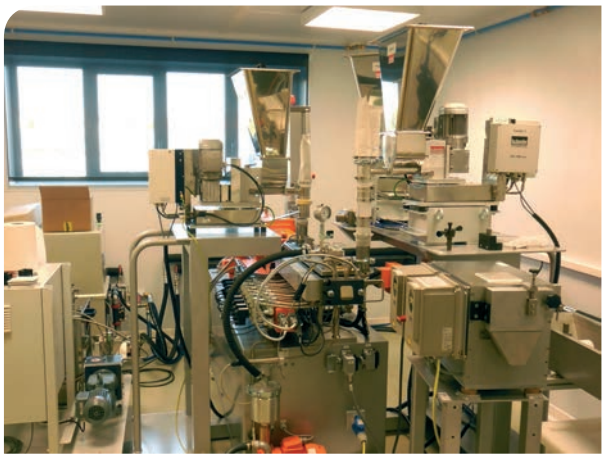




Test de fermentation et de biorecyclage



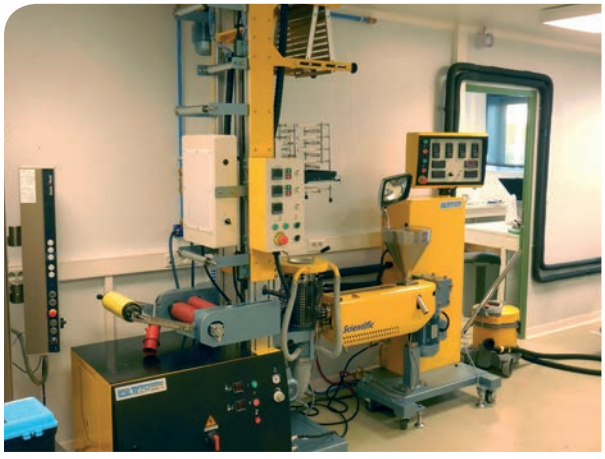
Ajustement des paramètres de la fermentation et du biorecyclage



Extrusion des compounds biodégradables

Evolution des moyens de Recherche et Développement et implémentation de la plateforme de développement

Pendant le premier semestre 2015, CARBIOS a poursuivi l'implémentation des équipements de sa plateforme de développement pré-industriel, intégrée à son siège social. Ainsi, la plateforme de développement des procédés biologiques est opérationnelle depuis le courant de l'année 2014 tandis que la plateforme de développement en plasturgie est opérationnelle depuis le début du mois de juillet 2015. Ces installations permettent à la Société de valider les résultats issus des phases de recherche amont et de mener le développement pré-pilote des bioprocédés jusqu'à la démonstration applicative.



Soufflage des films plastiques biodégradables



Injection de pièces en plastique biodégradable

AVANCEMENT DES PROJETS DE RECHERCHE

Le premier semestre 2015 a vu la poursuite du programme collaboratif de Recherche et Développement THANAPLAST™ tel que prévu par les dispositions du contrat de consortium entre le CNRS, l'INRA, Limagrain et Barbier. Ce projet stratégique prendra fin en 2017.

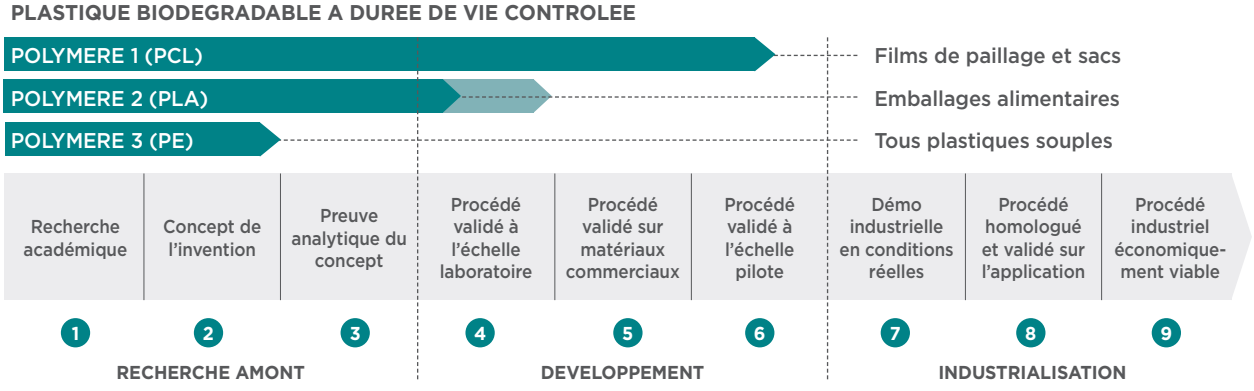
En mai 2015, CARBIOS a annoncé **la signature d'un partenariat stratégique avec TWB (INRA)** (démonstrateur pré-industriel à l'interface public-privé, labellisé par l'Institut Carnot 3BCAR). Ce partenariat de près de 600 K€ s'inscrit dans la continuité du projet THANAPLAST™. Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec le CRITT Bio-industries de l'INSA de Toulouse dans le cadre d'un contrat de recherche compétitif. En effet, les équipes de CARBIOS et du CRITT/TWB travailleront conjointement sur le site toulousain à l'optimisation des procédés enzymatiques. Cette collaboration permettra de produire puis purifier les enzymes mais aussi d'assurer la purification des monomères générés par la dépolymérisation (procédé de biorecyclage) afin qu'ils puissent être utilisés pour la régénération du polymère initial. Les résultats obtenus à date ainsi que la mutualisation des expertises de chaque équipe permettent à CARBIOS d'accélérer le développement pré-industriel de ses bioprocédés. Au terme de ce travail en pilote, CARBIOS sera en mesure d'éprouver ses bioprocédés à l'échelle d'un démonstrateur industriel.

Conformément au projet THANAPLAST™ et au contrat signé avec le CNRS / Université de Poitiers, le laboratoire coopératif a pris fin le 17 juin 2015. Les résultats obtenus vont permettre la poursuite des travaux dans le cadre des autres contrats de collaboration académiques et à travers les plateformes de développement propres à CARBIOS.

En juin 2015, CARBIOS **a produit au stade pré-pilote un second matériau plastique biodégradable**, constitué cette fois d'acide polylactique, PLA, rendu entièrement biodégradable par l'action de l'enzyme incluse dans le matériau, à peine un an après la production d'un premier matériau en polycaprolactone, PCL. L'enzyme de dégradation spécifique au PLA, dont CARBIOS est propriétaire, résulte du travail de screening de la biodiversité accompli dans le cadre du projet THANAPLAST™. Après avoir été isolée, cette enzyme, clé de voûte des bioprocédés CARBIOS appliqués au PLA (biodégradation et biorecyclage), est à présent produite dans le cadre de la collaboration CRITT / CARBIOS en réacteur de 300 litres. Ces premières productions ont permis à CARBIOS et ses équipes de valider les principes généraux du futur procédé industriel de production de cette enzyme. Mais ces premiers lots ont également permis de produire un compound à base de PLA biodégradable obtenu par inclusion de l'enzyme au cours de l'étape d'extrusion. En rendant biodégradable ce second polymère, le PLA, CARBIOS confirme la performance de sa technologie et élargit les champs applicatifs du PLA.

MISE EN PERSPECTIVE DES PROJETS DE RECHERCHE

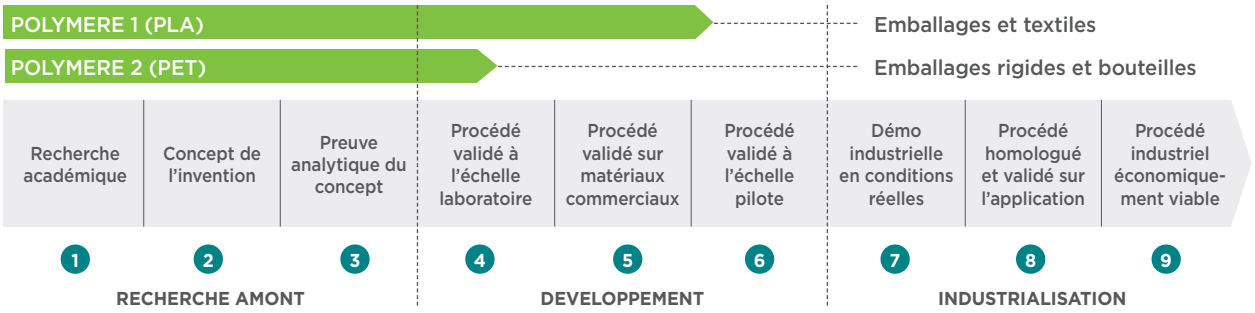
Les résultats obtenus au cours de ce semestre confirment la poursuite des programmes de Recherche et Développement conduits par la Société conformément au planning prévu initialement. Ils confortent par ailleurs la pertinence et le potentiel de ces procédés sur les marchés adressés.



Concernant ces deux premiers matériaux biodégradables, la prochaine étape prévue est de les amener jusqu'à la démonstration industrielle et commerciale. Cette étape comporte plusieurs volets qui sont :

- La validation des applications les plus adaptées pour les matériaux et les formulations retenues ;
- La validation de la conformité technique et réglementaire des matériaux au regard des applications visées ;
- La validation de la viabilité industrielle au regard de l'économie du procédé industriel et
- La mise en place du modèle d'exploitation avec le ou les partenaire(s) choisi(s).

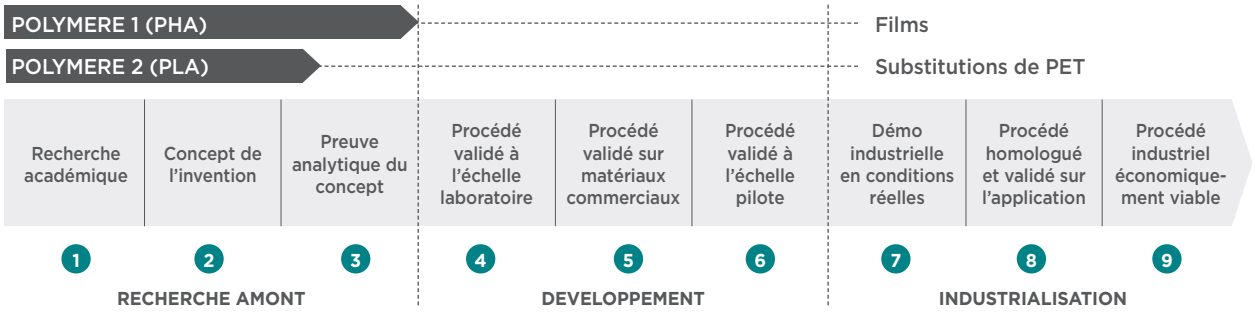
RECYCLAGE BIOLOGIQUE DE DECHETS PLASTIQUES



Le recyclage de l'acide polylactique, ou PLA, poursuit actuellement deux phases. Tout d'abord, la démonstration de la circularité de son procédé, c'est-à-dire la re-polymérisation des monomères d'acide lactique obtenus après le biorecyclage enzymatique du PLA. Enfin, l'optimisation du procédé en vue de son scale-up en phase de pilotage industriel.

Le recyclage du polyéthylène téréphtalate, ou PET, est en passe de validation de sa performance de recyclage.
Il est prévu, dans les prochains mois, d'obtenir une performance de dépolymérisation pour le PET similaire à celle déjà obtenue pour le PLA soit plus de 90% de dépolymérisation en 24 heures.

BIOPOLYMERISATION DE MONOMERES



ACCORDS INDUSTRIELS ET BUSINESS MODEL

La stratégie de développement de CARBIOS repose sur un modèle économique clair de création de valeur industrielle consistant à cibler des marchés attractifs, conduire une recherche amont de très haut niveau, développer des bioprocédés innovants et compétitifs et les amener à un stade pré-industriel, pour enfin les concéder en licence aux acteurs industriels clés des marchés visés.

CARBIOS s'attache à conclure à chacune des étapes de son développement des accords avec des partenaires industriels qui permettront de consolider la maturation de ses bioprocédés innovants et d'en assurer l'exploitation future.

Depuis 2012, CARBIOS a mené de nombreuses discussions avec différents acteurs sur l'ensemble des filières concernées, à savoir dans les filières des plastiques, du traitement des déchets, des agro-industries et de la production d'enzymes industrielles.

Ces discussions ont notamment permis d'approfondir la connaissance des filières actuelles, d'en maîtriser les spécificités, de mieux définir les chaînes de valeur dans lesquelles s'intégreront les bioprocédés de CARBIOS, ainsi que les opérateurs susceptibles de les exploiter.

CARBIOS entretient notamment des relations étroites avec plusieurs grands groupes industriels, leaders mondiaux dans ces filières, qui ont d'ores et déjà manifesté un intérêt stratégique pour les technologies développées par CARBIOS, confortant ainsi les perspectives de valorisation envisagées.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Au cours de l'année 2015, les travaux de Recherche et Développement menés par CARBIOS ont permis à la Société d'élargir son portefeuille de brevets.

Au 30 juin 2015, le portefeuille de brevets de la Société compte 15 familles de brevets dont 2 en option de licence exclusive mondiale et 13 détenues en propre.

ELÉMENTS JURIDIQUES

Au niveau juridique, le premier semestre 2015 a été marqué par les évènements suivants :

- Par décision en date du 4 mars 2015, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 2.450 euros par émission de 3.500 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 3.500 BCE-2012-2 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.624.771,10 euros à 2.627.221,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 3.500 BCE-2012-2 faisaient partie des 16.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision collective des associés en date du 28 septembre 2012.

- Le 4 mars 2015, le Conseil d'Administration a également constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.500 euros par émission de 5.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 5.000 BCE-2011-1 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.627.221,10 euros à 2.630.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 5.000 BCE-2011-1 faisaient partie des 35.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique en date du 6 avril 2011.

- Le 4 mars 2015, le Conseil d'Administration a constaté la caducité de bons de souscription de parts de créateur d'entreprises « BCE-2012-2 » et « BCE 2013-2 » non exercés. Ces bons correspondent à 4.500 bons de parts de créateurs d'entreprises dits « BCE-2012-2 », émis par l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2012 et 2.400 bons de parts de créateurs d'entreprises « BCE 2013-2 » émis par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juillet 2013.

- Lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 24 juin 2015, Monsieur Jean Falgoux a été nommé en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et tenue au cours de l'année 2019. Ingénieur en agriculture, titulaire d'un D.E.A (Diplôme d'Etudes Approfondies) de statistiques et d'un D.E.S.S. (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) de gestion, Jean Falgoux a travaillé 40 ans dans les domaines des sciences de la vie.

- L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 24 juin 2015 a conféré au Conseil d'Administration sa compétence et ses pouvoirs pour (i) décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 185.000 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 185.000 actions ordinaires nouvelles de la Société et (ii) décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 185.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 185.000 actions ordinaires nouvelles de la Société. Etant précisé que le nombre total de BSPCE et de BSA à émettre par le Conseil d'Administration, au titre de ces délégations, ne pourra excéder le plafond global de 185.000 bons.

- Lors de sa réunion en date du 24 juin 2015, le Conseil d'Administration, agissant en vertu des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2015 (Treizième et Quatorzième résolutions), a décidé :

  (i) d'émettre et d'attribuer 9.600 BSA (les « BSA-2015-1 »), donnant le droit de souscrire à 9.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros ;

  (ii) d'émettre et d'attribuer 9.600 BSA (les « BSA-2015-2 »), donnant le droit de souscrire à 9.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros ; et

  (iii) d'émettre et d'attribuer 9.600 BSA (les « BSA-2015-3 »), donnant le droit de souscrire à 9.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros.

- Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration, agissant en vertu des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2015 (Treizième et Quatorzième résolutions), a décidé (i) d'émettre et d'attribuer 20.600 BSPCE (les « BCE-2015-1 »), donnant le droit de souscrire à 20.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros ; et (ii) d'émettre et d'attribuer 31.000 BSPCE (les « BCE-2015-2 »), donnant le droit de souscrire à 31.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros.

ELÉMENTS FINANCIERS

Ainsi qu'indiqué à la Note 8 de l'Annexe des comptes, le capital social a augmenté depuis le 1er janvier 2015 passant de 2.627.221,10 euros à 2.639.121,10 euros au 30 juin 2015, il est composé de 3.770.173 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro.

Au titre du contrat de liquidité signé par la société CARBIOS et la société de bourse Invest Securities en date du 18 décembre 2013 à effet au 14 janvier 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2015 :

- Nombre d'actions : 8.432 titres CARBIOS (représentant 107.843 euros en valeur d'inventaire)

- Solde en espèces du compte de liquidité : 50.000,65 euros

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 5.316 titres

- Solde en espèces du compte de liquidité : 88.399,29 euros

SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le premier semestre des exercices 2014 et 2015, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2015 comparés aux soldes du 31 décembre 2014 :

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2015

Produits d'exploitation

Les revenus d'exploitation s'élèvent à 452 K€ résultant essentiellement de :

- 270 K€ provenant de la subvention accordée par Bpifrance, correspondant à la troisième étape-clé du projet THANAPLAST™,
- 71 K€ provenant de la subvention accordée par la Région Auvergne (FIAD), au titre de la création d'emplois dans le cadre du projet THANAPLAST™,
- 72 K€ provenant de refacturation de charges d'exploitation,
- 39 K€ provenant de la mise à disposition de personnel refacturé.

FRAIS OPERATIONNELS

Frais opérationnels (en milliers d'euro)	30/06/2014	30/06/2015
Autres charges et charges externes		
Etudes externes, sous-traitance et consultances scientifiques	839	996
Matières consommables		40
Fournitures	33	23
Loyers, maintenance et charges d'entretien	75	71
Frais et honoraires liés à la propriété industrielle	47	22
Honoraires	312	227
Missions et déplacements	48	106
Frais divers	25	31
TOTAL AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	**1 379**	**1 515**
Impôts, taxes et versements assimilés	6	10
Salaires et Traitements	373	560
Charges sociales	111	182
Dotation aux amortissements sur immobilisations	23	75
Autres charges	37	49
TOTAL FRAIS OPERATIONNELS	**1 929**	**2 392**

Au cours du premier semestre 2015, CARBIOS aura dépensé 2.392 K€ en activités opérationnelles, dont 65% consacré à l'effort de Recherche et Développement assumé par la Société.

L'effort de Recherche et Développement s'est principalement concentré sur l'avancement du projet THANAPLAST™. Ce programme regroupe en particulier les dépenses liées au laboratoire coopératif partagé avec le CNRS (Laboratoire EBI) et l'Université de Poitiers, la mise en place du laboratoire de développement CARBIOS et la poursuite des accords de collaboration et de prestations de recherche avec les partenaires de la Société (INRA / LISBP / TWB, CNRS, ISPA, Valagro...).

RESULTAT FINANCIER

Résultat financier (en milliers d'euro)	30/06/2014	30/06/2015
Produits financiers	25	37
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	**25**	**37**

Le résultat financier au 30 juin 2015 est constitué des produits financiers correspondant aux produits de placement de trésorerie de CARBIOS.

RESULTAT NET

Résultat net (en milliers d'euro)	30/06/2014	30/06/2015
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 1 605	- 1 904
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 6	- 21
Impôts sur les bénéfices (crédits d'impôt)	- 582	- 619
BENEFICE OU PERTE	**- 1 016**	**- 1 307**

CARBIOS a acquis au 30 juin 2015 un Crédit d'Impôt Recherche de 619 K€, calculé sur la base des dépenses de Recherche et Développement éligibles engagées au premier semestre 2015 par la Société.

EXPOSÉ SUR LE BILAN AU 30 JUIN 2015

(en milliers d'euro)	31/12/14	30/06/15	Note		31/12/14	30/06/15	Note
ACTIF IMMOBILISE			4	**CAPITAUX PROPRES**			8
Immobilisations incorporelles	**130**	**178**		Capital	2 627	2 639	
Concessions, brevets, licences, logiciels	130	178		Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 654	13 661	
Immobilisations corporelles	**740**	**1 151**		Report à nouveau	- 2 959	- 5 168	
Matériel de bureau et informatique	68	64		Subvention d'investissement	3	0	
Matériel & équipement de laboratoire	653	1 057					
Installations & agencements	19	30		Résultat de l'exercice	- 2 210	- 1 307	
Avances sur immobilisations en cours	**43**	**50**		**TOTAL CAPITAUX PROPRES**	**11 116**	**9 825**	
Immobilisations financières	**178**	**178**					
Dépôt et cautionnement	20	20		**AUTRES FONDS PROPRES**			
Contrat de liquidité	88	50	4	Avances conditionnées	1 947	1 947	9
Actions propres	70	108	4				
TOTAL ACTIF MOBILISE	**1 091**	**1 557**					
ACTIF CIRCULANT				**PASSIF CIRCULANT**			10
Clients		21					
Etat - créances	1 325	827	5	Emprunt	152	152	9
Subventions à recevoir	77	418	9	Fournisseurs et comptes rattachés	196	237	
Stock matières premières laboratoire	20	12		Dettes fiscales et sociales	258	303	
Autres créances	1	6		Autres dettes	64	110	
Disponibilités et VMP	11 099	9 643	6 & 7	Subvention perçue d'avance	0	0	
Charges constatées d'avance	119	106	5	Etablissement financier		16	7
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**12 642**	**11 034**		**TOTAL PASSIF CIRCULANT**	**670**	**818**	
TOTAL GÉNÉRAL	**13 733**	**12 591**		**TOTAL GÉNÉRAL**	**13 733**	**12 591**	

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le document de base enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 novembre 2013 sous le numéro I.13-050 et disponible sur le site Internet de CARBIOS, à savoir notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, (i) les risques liés à l'exploitation de la Société, notamment les risques liés aux pertes prévisionnelles, les risques liés aux besoins de financement et à l'accès aux subventions publiques et au Crédit d'Impôt Recherche, les risques liés aux partenariats existants et à venir et risques d'échec commercial et le risque de dépendance vis-à-vis de son personnel clé, (ii) les risques liés à l'activité de la Société, notamment le risque lié à la protection de la technologie, le risque lié au retard ou à l'échec dans le développement des bioprocédés, le risque lié à l'évolution du prix des matières premières, les risques liés à l'émergence de technologies concurrentes et à la concurrence et les risques industriels liés à l'environnement, (iii) les risques juridiques, notamment les risques liés à des litiges sur des brevets déposés, les risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité de l'information et des savoir-faire de la Société, les risques liés aux autorisations réglementaires et notamment à l'exploitation d'OGM, les risque de litiges et le risque de dilution, (iv) les risques liés aux partenariats, notamment le risque de dépendance vis-à-vis de technologies détenues par des tiers et le risque de mise en cause de la responsabilité de la Société du fait de produits défectueux, (v) les risques liés aux assurances et couverture des risques et (vi) les risques de marché, notamment le risque de liquidité, le risque de taux, le risque de contrepartie, le risque sur actions, le risque de change et les engagements hors bilan.

Par ailleurs, le Comité d'audit procède annuellement à une revue détaillée des facteurs de risques, qui seront le cas échéant, mis à jour dans chaque édition ou actualisation du document de référence de la Société.

RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ

Les facteurs de risque affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 21 novembre 2013 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.13-050.

RISQUES LIÉS AU RETARD OU L'ÉCHEC DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société a choisi pour premier axe de développement la mise au point de bioprocédés appliqués à la gestion de la fin de vie des matières plastiques, créant des ruptures technologiques par rapport à l'existant, et basés sur la mise en œuvre d'enzymes et le développement de bioprocédés jusqu'à la validation industrielle.

Trois bioprocédés sont plus particulièrement visés. Le premier consiste à développer de nouveaux matériaux plastiques biodégradables, à durée de vie contrôlée, le second permet le recyclage de matières plastiques, en vue de retrouver des polymères aux propriétés identiques à celles d'origine et le dernier vise à produire des biopolymères de façon compétitive dans le respect des exigences environnementales.

La construction originale du modèle de la Société lui permet d'affirmer qu'elle est en mesure de minimiser l'impact qu'aurait un retard dans le développement d'un de ces bioprocédés. En effet, la Société a fait en sorte de minimiser l'interdépendance entre ces procédés en terme de résultats scientifiques et techniques. Le planning associé au projet montre que le retard éventuel dans le développement d'un des projets n'empêche en rien la valorisation industrielle et commerciale à date des autres bioprocédés.

Ceci étant, la Société reconnaît que les bioprocédés sont à date à des stades de développement différents et présentent des degrés de complexité scientifique variables.

La Société a défini des objectifs déterminant la compétitivité économique des procédés. La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ces objectifs, en particulier s'il s'avère que le coût de production des enzymes utilisées dans les procédés et plus généralement les procédés, tant en matière de coût d'exploitation que de coût d'investissement, ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré.

Tout retard dans le développement des procédés entraînerait un report des études de Recherche et Développement actuelles pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes pré-industriels correspondants. Un échec à un stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel et donc ses chances d'être commercialisé à grande échelle. L'exploitation du procédé pourrait alors être abandonnée.

Dans le cas de l'abandon d'un axe de développement scientifique majeur, qui remettrait en cause définitivement la viabilité du modèle économique de la Société, il serait alors nécessaire de considérer la manière optimale de valoriser les actifs accumulés par la Société à la date d'un tel constat et de prendre des mesures, telles que la cession partielle ou totale de ces actifs, permettant ainsi de minimiser l'impact pour ses actionnaires d'une telle situation. Dans un tel cas, la pérennité de la Société pourrait être mise en cause.

RISQUES LIÉS À UNE PROTECTION INCERTAINE DES BREVETS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est fondamental, pour la réussite de son activité innovante, que la Société ainsi que ses futurs concédants et concessionnaires de licences soient en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter leurs brevets et leurs droits de propriété intellectuelle. Il ne peut cependant être exclu que :

- Les brevets pour lesquels des demandes sont en cours d'examen, y compris certains brevets importants dans plusieurs juridictions, ne soient pas délivrés ;
- L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour que l'invention qui en est l'objet puisse être protégée des concurrents ;
- Des tiers revendiquent des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre.

La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité ou son applicabilité et des tiers peuvent mettre en doute ces deux aspects. La délivrance et l'applicabilité d'un brevet dans le domaine des biotechnologies sont hautement incertaines et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, protéger les secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété intellectuelle de la Société. Tout litige pourrait entraîner des dépenses importantes, réduire les bénéfices et ne pas apporter la protection recherchée pour la Société. Les concurrents pourraient contester avec succès les brevets, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire, voire annuler, l'étendue des brevets de la Société. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations.

Par conséquent, la Société ne peut pas garantir que :

- Les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donnent effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- Les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne soient pas contestés par des tiers ou invalidés par une juridiction compétente ;
- L'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents, même si la Société estime ce risque réduit du fait de la rédaction large des revendications contenues dans les demandes de brevets ;
- Ses procédés ne contrefassent pas, ou ne soient pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers, même si aucune antériorité n'ait été identifiée, dans les études d'art antérieur effectuées par la Société et ses conseils ;
- Des tiers n'intentent pas une action ou ne revendiquent pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans son secteur d'activité, la Société s'est dotée d'une commission extrastatutaire Propriété Intellectuelle se réunissant périodiquement pour définir la stratégie de propriété industrielle de la Société et bénéficie de l'expertise en interne d'un spécialiste de la propriété industrielle et d'un cabinet de brevets. Elle pratique par ailleurs une politique de demande de brevets à un stade précoce afin d'optimiser leurs droits de priorité.

3.
COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2015

BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	Note	31/12/14	30/06/15
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	4	**130**	**178**
Concessions, brevets, licences, logiciels		130	178
Immobilisations corporelles		**740**	**1 151**
Matériel de bureau et informatique		68	64
Matériel et équipement de laboratoire		653	1 057
Installations et agencements		19	31
Avances sur immobilisations en cours		**43**	**50**
Immobilisations financières		**178**	**178**
Dépôt et cautionnement		20	20
Contrat de liquidité	4	88	50
Actions propres	4	70	108
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		**1 091**	**1 557**
ACTIF CIRCULANT			
Créances			21
Etat – créances	5	1 325	827
Subventions à recevoir	9	77	418
Stock matières premières laboratoire		20	12
Autres créances		1	6
Disponibilités et VMP	6 & 7	11 099	9 643
Charges constatées d'avance	5	119	106
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**12 642**	**11 034**
TOTAL GÉNÉRAL		**13 733**	**12 591**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Note	31/12/14	30/06/15
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital		2 627	2 639
Primes d'émission, de fusion, d'apport		13 654	13 661
Report à nouveau		- 2 959	- 5 168
Subvention d'investissement		3	0
Résultat de l'exercice		- 2 210	- 1 307
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**11 116**	**9 825**
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	9	1 947	1 947
PASSIF CIRCULANT	10		
Emprunts	9	152	152
Fournisseurs et comptes rattachés		196	237
Dettes fiscales et sociales		258	303
Dettes sur immobilisations		48	107
Autres dettes		16	3
Subvention perçue d'avance	9		
Etablissement financier			16
TOTAL PASSIF CIRCULANT		**670**	**818**
TOTAL GÉNÉRAL		**13 733**	**12 591**

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Note	30/06/14	30/06/15
Produits d'exploitation	9	299	452
Charges d'exploitation			
Variation de stock			-12
Achats de matières premières et autres approvisionnement			52
Autres achats et charges externes		1 379	1 476
Impôts, taxes et versements assimilés		6	10
Salaires et traitements		373	560
Charges sociales		111	182
Dotations aux amortissements, dépréciations provisions		23	75
Autres charges		37	49
Total charges d'exploitation		1 929	2 392
RESULTAT D'EXPLOITATION		**- 1 630**	**- 1 941**
Produits financiers		25	37
Charges financières			
RESULTAT FINANCIER	6	**25**	**37**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**- 1 605**	**- 1 904**
Produits exceptionnels		7	9
Charges exceptionnelles		1	31
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6	-21
Impôts sur les bénéfices	13	**- 582**	**- 619**
BENEFICE OU PERTE		**- 1 016**	**- 1 307**

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capital social	Prime d'émission	Bon de sous-cription	Subv. d'invest. (nette)	Résultat de la période	Report à nouveau	Total revenant aux actionnaires
Capitaux propres au 31/12/2014	**2 627 221**	**13 644 244**	**9 508**	**3 125**	**- 2 209 848**	**- 2 958 599**	**11 115 652**
Affectation résultat N-1					2 209 848	- 2 209 848	
Augmentation/ réduction de capital							
Souscription BSA/BCE	11 900	7 600					19 500
Quasi fonds propres							
Résultat 30/06/2015				- 3 125	- 1 306 528		- 1 309 653
Capitaux propres au 30/06/2015	**2 639 121**	**13 651 844**	**9 508**	**0**	**- 1 306 528**	**- 5 168 447**	**9 825 499**

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	31/12/2014	30/06/2015
Flux de trésorerie liés activités opérationnelles (A)		
Résultat de l'exercice	- 2 210	- 1 307
Amortissement et dépréciations (y compris subventions d'investissement)	73	78
Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation	- 1 361	224
Trésorerie nette absorbée par les opérations	**- 3 498**	**- 1 005**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		
Acquisitions d'actifs immobilisés	- 908	- 547
Acquisition d'immobilisations financières	- 20	-
Variation des dettes sur immobilisations	61	59
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	**- 867**	**- 488**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		
Ressources nettes de l'émission d'actions et de BSA	168	20
Encaissement provenant d'emprunts	152	0
Encaissement d'avances remboursables	546	0
Trésorerie nette provenant des activités de financement	**866**	**20**
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)	**- 3 499**	**- 1 472**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 598	11 099
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**11 099**	**9 627**

ANNEXE DES COMPTES

Note 1 – La Société

CARBIOS (« la Société ») est une société innovante spécialisée en chimie verte, développant des technologies de pointe pour la valorisation des déchets plastiques et la production de biopolymères.

La Société, constituée en avril 2011 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 20 février 2013.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 19 décembre 2013. Alternext est un système multilatéral de négociation organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

Note 2 – Evènements marquants de l'exercice

Le programme collaboratif de Recherche et Développement THANAPLAST™ s'est poursuivi au cours du premier semestre 2015 tel que prévu par les dispositions du contrat de consortium entre le CNRS, l'INRA, Limagrain et Barbier.

Dans le cadre des travaux menés depuis sa création, CARBIOS a d'ores et déjà déposé 13 demandes de brevets, et a par ailleurs acquis, au niveau mondial, des droits d'option exclusive de licence sur deux demandes de brevet, l'une déposée par le CNRS et l'autre par le CNRS & Valagro.

Le premier semestre de l'année 2015 est également marqué par la mise en œuvre d'une plateforme de développement en plasturgie qui correspond à un total d'investissements corporels de 451 K€.

Faits juridiques marquants au cours du premier semestre 2015

Nous vous renvoyons aux Éléments juridiques du présent rapport semestriel 2015.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité d'exploitation est retenue dans la mesure où les ressources financières dont dispose la Société lui permettent de poursuivre son effort de Recherche et Développement et notamment de couvrir les besoins de financement jusqu'au terme du projet THANAPLAST™.

Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels sont conformes au référentiel français, selon les hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation
  (Cf. Note 2 – Evènements marquants de l'exercice) ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

La présente clôture comptable semestrielle arrêtée le 30 juin 2015 porte sur une durée de six mois (du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015). Les informations financières sont ainsi comparées à celles de la situation comptable semestrielle arrêtée le 30 juin 2014, ainsi qu'à celles de la clôture comptable annuelle arrêtée au 31 décembre 2014.

Note 4 – Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les mouvements ayant affecté l'actif immobilisé sont les suivants :

Actif immobilisé (en euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, site internet	24 647			24 647
Brevets	178 740	75 303	6 665	247 378
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	96 288	7 629		103 917
Installations et agencements	20 820	12 649		33 469
Mobilier	12 430			12 430
Agencements et équipements laboratoire	679 772	445 509		1 125 281
Immobilisations financières				
Dépôt et cautionnement	19 623			19 623
Contrat de liquidité	88 399		38 399	50 000
Actions propres	69 778	46 242	8 177	107 843
Autres immobilisations				
Immobilisations en cours	43 310	49 598	43 310	49 598
TOTAL	**1 233 806**	**636 930**	**96 551**	**1 774 186**

Amortissements et provisions (en euros)	Durée	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles					
Logiciels, site internet	1 an	18 714	4 450		23 164
Brevets	10 ans	54 820	22 486	6 684	70 622
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et informatique	3 ans	35 377	10 325		45 702
Installations et agencements	7 à 10 ans	1 577	1 451		3 028
Mobilier	5 ans	5 565	1 196		6 761
Agencements et équipements laboratoire	5 à 10 ans	27 020	41 450		68 470
TOTAL		**143 072**	**81 358**	**6 684**	**217 747**

• ***Immobilisations incorporelles***
Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. La durée d'amortissement des brevets détenus par la Société est estimée à 10 ans, correspondant à la durée prévue de consommation des avantages économiques attendus du portefeuille de propriété industrielle de la Société.

Les frais de dépôt des brevets ou droits de propriété industrielle acquis au cours de l'exercice ont été immobilisés et sont amortis à compter de leur utilisation. Les compléments de frais et les extensions postérieures sur les brevets immobilisés sont amortis sur la durée restant à courir pour la demande à laquelle ils les rattachent.

La diminution de 7 K€ des immobilisations incorporelles liées aux brevets constatée au cours du premier semestre correspond au retrait d'une demande de brevet qui avait été déposée le 19 septembre 2014. Postérieurement à ce dépôt, CARBIOS a obtenu des résultats complémentaires sur ce même sujet. Il a alors été jugé préférable de déposer une demande plus complète le 25 février 2015, afin de remplacer la demande initiale.

La nature des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice par la Société, conduit à leur enregistrement intégral en charges d'exploitation.

• ***Immobilisations corporelles***
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par la Société, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Le premier semestre 2015 a été marqué par la création d'une plateforme de développement en plasturgie située dans les locaux de la Société à Saint-Beauzire, représentant un investissement de 451 K€ bruts au 30 juin 2015, et par la poursuite des investissements sur les agencements et équipements pour le reste du laboratoire qui représentent 674 K€ bruts au 30 juin 2015. Les durées d'amortissement sont comprises entre 5 et 10 ans selon la nature et la durée de vie des actifs concernés.

• ***Contrat de liquidité et actions propres***
Les opérations relatives au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

> ***les actions propres détenues*** sont comptabilisées en « Autres titres immobilisés ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « premier entré – premier sorti » est appliquée. Au 30 juin 2015, la Société détient 8.432 titres CARBIOS représentant 108 K€.

> ***les espèces versées*** à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Autres immobilisations financières » et représentent 50 K€ au 30 juin 2015.

Note 5 – Créances et charges constatées d'avance

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A un an	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT & CHARGES D'AVANCE			
Impôt sur les bénéfices (1)	619 050	619 050	
Taxe sur la valeur ajoutée	204 775	204 775	
Autres créances	3 872	3 872	
Subventions à recevoir	418 463	418 463	
Charges constatées d'avance (2)	106 403	106 403	
TOTAL	**1 352 563**	**1 352 563**	

(1) La créance d'impôt sur les bénéfices correspond au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) comptabilisé au titre du premier semestre 2015. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Au 31 décembre 2014, il avait été enregistré 1.091 K€ au titre du CIR 2014, remboursé le 9 juin 2015.
(2) Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation ordinaires rattachées à des exercices ultérieurs.

Note 6 – Instruments de trésorerie

En vue d'optimiser la rémunération de sa trésorerie disponible, la Société a eu recours à deux catégories d'instruments de trésorerie :

- En ouvrant des comptes à terme et des bons à moyen terme pour un montant global de 8.004 K€, permettant de bénéficier d'une rémunération attractive ainsi que d'un capital garanti et disponible à tout moment. Les intérêts résultant de ces instruments financiers s'élèvent à 32 K€ au 30 juin 2015.

- En souscrivant des SICAV de trésorerie pour un montant de 1.606 K€, dont la plus-value latente n'a pas été comptabilisée au 30 juin 2015.

Note 7 – Disponibilités

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue, ainsi que les intérêts courus à recevoir et les soldes de caisse.

Au 30 juin 2015, la Société disposait d'un solde net de trésorerie créditeur de 16 K€ sur ses comptes à vue, et de 32 K€ d'intérêts courus sur les comptes à terme.

Note 8 – Capitaux propres

Composition du capital social

> Capital social

◦ Opérations en capital effectuées avant la période et constatées pendant la période

En date du 4 septembre 2014, la Société a reçu une déclaration d'exercice portant sur 3.500 BCE-2012-2 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 3.500 actions nouvelles au prix unitaire de 2,25 euros (soit 0,70 euro et 1,55 euros de prime d'émission par action nouvelle).

L'augmentation de capital en résultant, d'un montant total de 2.450 euros, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2015. Le capital social a ainsi été porté de 2.624.771,10 euros à 2.627.221,10 euros.

◦ Opérations en capital effectuées sur la période

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent :

(i) de l'exercice de 2.000 BCE-2012-2 ; et

(ii) de l'exercice de 15.000 BCE-2011-1.

Ainsi, lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2015, il a été décidé d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.500 euros par émission de 5.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice 5.000 BCE-2011-1. Ces BCE-2011-1 permettaient de souscrire 5.000 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euro (soit 0,70 euro et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle). Le capital social a ainsi été porté de 2.627.221,10 euros à 2.630.721,10 euros.

Une autre augmentation de capital, d'un montant nominal de 8.400 euros, résultant de l'exercice de 10.000 BCE-2011-1 et 2.000 BCE-2012-2 sera constatée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration. En effet, la Société a reçu :

- en date du 1er avril 2015, une déclaration d'exercice portant sur 5.000 BCE-2011-1 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 5.000 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euro (soit 0,70 euro et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle) ;

- en date du 7 avril 2015, une déclaration d'exercice portant sur 5.000 BCE-2011-1 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 5.000 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euro (soit 0,70 euro et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle) ;

- en date du 3 juin 2015, une déclaration d'exercice portant sur 2.000 BCE-2012-2 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 2.000 actions nouvelles au prix unitaire de 2,25 euros (soit 0,70 euro et 1,55 euros de prime d'émission par action nouvelle).

Cette augmentation de capital, qui sera constatée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration, a porté le capital social de 2.630.721,10 euros à 2.639.121,10 euros.

Mouvements des titres	31/12/14	30/06/15
Capital	2 627 221,10 €	2 639 121,10 €
Nombre d'actions	3 753 173	3 770 173
Valeur nominale	0,70 €	0,70 €

> Les primes d'émission

Les primes d'émission versées accompagnant les augmentations de capital ont été inscrites au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Au 30 juin 2015, les primes d'émission versées hors frais d'augmentation de capital s'élèvent à 13.651.844 euros, détaillées dans le tableau ci-dessous :

Augmentation de capital	Constatation	Actions émises	Valeur nominale par action	Prime d'émission par action	Prime d'émission
Capital à la constitution	Statuts	500 000	1 €	- €	- €
Augmentation de capital	17/01/2012	300 000	1 €	- €	- €
Augmentation de capital	10/05/2012	700 000	1 €	- €	- €
Augmentation de capital	09/07/2012	577 780	1 €	1,25 €	722 225 €
Augmentation de capital	28/09/2012	75 555	1 €	1,25 €	94 444 €
Augmentation de capital	04/12/2012	533 332	1 €	1,25 €	666 665 €
Augmentation de capital	13/12/2013	116 647	0,7 €	6,315 €	736 628 €
Augmentation de capital	13/12/2013	934 959	0,7 €	13,33 €	12 463 003 €
Augmentation de capital	13/01/2014	11 400	0,7 €	13,33 €	151 962 €
Augmentation de capital	04/03/2015	3 500	0,7 €	1,55 €	5 425 €
Augmentation de capital	04/03/2015	5 000	0,7 €	0,30 €	1 500 €
Augmentation de capital		5 000	0,7 €	0,30 €	1 500 €
Augmentation de capital		5 000	0,7 €	0,30 €	1 500 €
Augmentation de capital		2 000	0,7 €	1,55 €	3 100 €
SOUS TOTAL		**3 770 173**			**14 847 952 €**
Frais directs imputés					1 196 108 €
TOTAL					**13 651 844 €**

Pour rappel, les frais directs liés à l'introduction de la Société sur le marché Alternext intervenue en 2013 s'élevaient à 1.196.108 euros.

Le poste « Primes d'émission » inscrit au passif du bilan inclut en outre les sommes reçues lors de la souscription des Bons de Souscription d'Actions *(Cf. Note 8 – Instruments financiers dilutifs ci-après)*, soit 9.508 euros au 30 juin 2015.

> Résultat par action

Au 30 juin 2015, le résultat net par action s'élève à -0,35 euro.

Répartition du capital social

Les 3.770.173 actions de 0,70 euro de nominal composant le capital se répartissent comme suit au 30 juin 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Holding Incubatrice Chimie Verte	1 499 998	39,79 %	2 999 996	56,21 %
Fonds gérés par Truffle Capital	1 362 880	36,15 %	1 362 880	25,54 %
Partenaires scientifiques	75 555	2,00 %	151 110	2,83 %
Management et administrateurs	2	0,00 %	4	0,00 %
Actions auto-détenues	8 432	0,22 %	0	0,00 %
Flottant	823 306	21,84 %	823 306	15,42 %
TOTAL	**3 770 173**	**100,00 %**	**5 337 296**	**100,00 %**

Par décision collective en date du 20 février 2013, il a notamment été décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 30 juin 2015, seules les 1.499.998 actions détenues par la société Holding Incubatrice Chimie Verte, les 75.555 actions détenues par les partenaires scientifiques, ainsi que les 2 actions détenues par le management et les administrateurs répondent à ces critères.

Pour rappel la répartition du capital au 31 décembre 2014, sur une base non diluée s'établissait ainsi :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Holding Incubatrice Chimie Verte	1 499 998	39,97 %	2 999 996	56,35 %
Fonds gérés par Truffle Capital	1 362 880	36,31 %	1 362 880	25,60 %
Partenaires scientifiques	75 555	2,01 %	151 110	2,84 %
Management et administrateurs	2	0,00 %	2	0,00 %
Actions auto-détenues	5 316	0,14%	0	0,00 %
Flottant	809 422	21,57 %	809 422	15,21 %
TOTAL	**3 753 173**	**100,00 %**	**5 323 410**	**100,00 %**

Instruments financiers dilutifs

> Bons de Souscription d'Action (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2015, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

	BSA 2011-1		BSA 2012-1	BSA 2012-2	BSA 2012-3
Date d'Assemblée Générale	Décision du président conformément à la délégation de compétence consentie par l'associé unique du 12/07/2011	Décision du président conformément à la délégation de compétence consentie par l'associé unique du 08/06/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 04/12/2012
Nombre de BSA émis	2 506	1 253	170 000	20 241	7 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	3 759		170 000	20 241	7 000
Point de départ d'exercice des bons	15/07/2012		En fonction de la réalisation des critères d'exercice (cf. modalités ci-dessous)	28/09/2013	04/12/2014
Nombre de BSA souscrits	3 759		170 000	20 241	7 000
Prix de souscription ou d'achat du bon	0,10		Gratuit	0,22	0,22
Date d'expiration	12/07/2021	08/06/2022	28/09/2022	28/09/2022	04/12/2022
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 avril et le 15 juillet de chaque année et pour la 1ère fois le 15/07/2012, à hauteur de 626 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 juillet 2011 : x = (nombre total de BSA 2011-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 15/07/2011)/48)		Possibilité d'exercer les bons après transfert par le bénéficiaire à CARBIOS d'au moins une souche d'intérêt de la souchothèque du bénéficiaire dont les propriétés de dégradation auront été validées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'accord de collaboration de recherche signé entre le bénéficiaire et CARBIOS	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la première fois à partir du 28/02/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2012-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 28/09/2012) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 04/12/2012, et pour la première fois à partir du 04/12/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2012-3 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 04/12/2012) /48
Prix d'exercice	1		2,25	2,25	2,25
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0		0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0		0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice	3 759		170 000	20 241	7 000

	BSA 2013-1	BSA 2015-1	BSA 2015-2	BSA 2015-3
Date d'Assemblée Générale	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015
Nombre de BSA émis	14 400	9 600	9 600	9 600
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	14 400	9 600	9 600	9 600
Point de départ d'exercice des bons	26/07/2014	24/06/2015	24/06/2015	24/06/2015
Nombre de BSA souscrits	14 400	9 600(1)	9 600(1)	9 600(1)
Prix de souscription ou d'achat du bon	0,22 = montant fixé par un expert indépendant	0,85 = montant fixé par un expert indépendant	0,85 = montant fixé par un expert indépendant	0,85 = montant fixé par un expert indépendant
Date d'expiration	26/07/2023	24/06/2025	24/06/2025	24/06/2025
Modalités d'exercice du Bon	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la première fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2013-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 05/06/2014, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2015-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 05/06/2014) /48. L'exercice des bons nécessite la présence effective du Bénéficiaire au sein de la Société au cours de la période concernée.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 05/06/2014, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2015-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 05/06/2014) /48. L'exercice des bons nécessite la présence effective du Bénéficiaire au sein de la Société au cours de la période concernée.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 22/10/2013, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2015-3 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 22/10/2013) /48. L'exercice des bons nécessite la présence effective du Bénéficiaire au sein de la Société au cours de la période concernée.
Prix d'exercice	80% du prix d'IPO	12,4581	12,4581	12,4581
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice	14 400	0(2)	0(2)	0(2)

(1) Souscrits en août et septembre 2015

(2) A la date du présent rapport

> Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2015, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions sur les opérations du premier semestre sont apportées ensuite.

	BCE 2011-1	BCE 2011-2	BCE 2012-1	BCE 2012-2
Date d'Assemblée Générale	Décision de l'associé unique le 06/04/2011	Décision de l'associé unique le 06/07/2011	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012
Nombre de BSPCE émis	35 000	7 614	77 386	16 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	35 000	7 614	77 386	16 000
Point de départ d'exercice des bons	15/04/2012	15/07/2012	01/02/2013	28/09/2013
Nombre de BSPCE souscrits	35 000	7 614	77 386	16 000
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Date d'expiration	06/04/2021	06/07/2021	28/09/2022	28/09/2022
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 janvier et le 15 avril de chaque année et pour la 1ère fois le 15/04/2012, à hauteur de 8 750 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 avril 2011 : x = (nombre total de BCE 2011-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 15/04/2011) /48)	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 avril et le 15 juillet de chaque année et pour la 1ère fois le 15/07/2012, à hauteur de 1 903 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 juillet 2011 : x = (nombre total de BCE 2011-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 15/07/2011) /48)	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 01/02/2012, et pour la 1ère fois à partir du 01/02/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2012-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 01/02/2012) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la 1ère fois à partir du 28/09/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2012-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 28/09/2013) /48
Prix d'exercice	1	1	2,25	2,25
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	15 000	0	5 000	5 500
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	4 500
Bons de souscription susceptibles d'exercice	20 000	7 614	72 386	6 000

	BCE 2013-1	BCE 2013-2	BCE 2015-1	BCE 2015-2
Date d'Assemblée Générale	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015
Nombre de BSPCE émis	36 000	4 800	20 600	31 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	36 000	4 800	20 600	31 000
Point de départ d'exercice des bons	26/07/2014	26/07/2014	24/06/2015	24/06/2015
Nombre de BSPCE souscrits	36 000	4 800	20 600(1)	31 000(1)
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Date d'expiration	26/07/2023	26/07/2023	24/06/2025	24/06/2025
Modalités d'exercice du Bon	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la 1ère fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2013-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la 1ère fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2013-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 24/06/2015, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2015-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 24/06/2015) /48. L'exercice des bons nécessite la présence effective du Bénéficiaire au sein de la Société au cours de la période concernée.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 24/06/2015, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2015-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 24/06/2015) /48. L'exercice des bons nécessite la présence effective du Bénéficiaire au sein de la Société au cours de la période concernée.
Prix d'exercice	80% du prix d'IPO	80% du prix d'IPO	12,4581	12,4581
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	2 400	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice	36 000	2 400	0(2)	0(2)

(1) Souscrits en juillet 2015

(2) A la date du présent rapport

Au cours du premier semestre 2015, des émissions de BSA et de BSPCE ont été effectuées :

- Lors de sa réunion en date du 24 juin 2015, le Conseil d'Administration, agissant en vertu des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2015 (Treizième et Quatorzième résolutions), a décidé :

  (i) d'émettre et d'attribuer 9.600 BSA (les « BSA-2015-1 »), donnant le droit de souscrire à 9.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros ;

  (ii) d'émettre et d'attribuer 9.600 BSA (les « BSA-2015-2 »), donnant le droit de souscrire à 9.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros ; et

  (iii) d'émettre et d'attribuer 9.600 BSA (les « BSA-2015-3 »), donnant le droit de souscrire à 9.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros.

- Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration, agissant en vertu des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2015 (Treizième et Quatorzième résolutions), a décidé (i) d'émettre et d'attribuer 20.600 BSPCE (les « BCE-2015-1 »), donnant le droit de souscrire à 20.600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros ; et (ii) d'émettre et d'attribuer 31.000 BSPCE (les « BCE-2015-2 »), donnant le droit de souscrire à 31.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 12,4581 euros.

Au cours du premier semestre 2015, des exercices de BSPCE ont été effectués :

- Le 4 mars 2015, le Conseil d'Administration a également constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.500 euros par émission de 5.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 5.000 BCE-2011-1 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.627.221,10 euros à 2.630.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 5.000 BCE-2011-1 faisaient partie des 35.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique en date du 6 avril 2011.

- Au cours du premier semestre 2015, la Société a eu connaissance de l'exercice de 10.000 « BCE-2011-1 » et 2.000 « BCE-2012-2 ». L'augmentation de capital en résultant sera constatée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration

- Postérieurement au 30 juin 2015, la Société a eu connaissance de l'exercice de 5.000 « BCE-2012-1 ». L'augmentation de capital en résultant sera constatée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Au cours du premier semestre 2015, des BSPCE sont devenus caducs :

- Le 4 mars 2015, le Conseil d'Administration a constaté la caducité de bons de souscription de parts de créateur d'entreprises « BCE-2012-2 » et « BCE 2013-2 » non exercés. Ces bons correspondent à 4.500 bons de parts de créateurs d'entreprises dits « BCE-2012-2 », émis par l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2012 et à 2.400 bons de parts de créateurs d'entreprises « BCE 2013-2 » émis par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juillet 2013.

Par ailleurs, à la date du présent rapport, 9.600 « BSA-2015-1 », 9.600 « BSA-2015-2 » et 9.600 « BSA-2015-3 » ont été souscrits, ainsi que 20.600 « BCE-2015-1 » et 31.000 « BCE-2015-2 ».

Note 9 – Avances conditionnées et subventions

- *Avances remboursables accordées par des organismes publics*

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de Recherche et Développement de la Société dont le remboursement est conditionnel est présentée au passif sous la rubrique des autres fonds propres « Avances conditionnées ».

- *Subventions reçues*

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en « Produits courants » en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits de l'exercice.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en capitaux propres, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits courants au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

> Aide OSEO-ISI : THANAPLAST™

La Société a obtenu de Bpifrance le 19 décembre 2012, au titre du projet THANAPLAST™, une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 3.707 K€ et de subventions à hauteur de 3.108 K€ répartis sur 60 mois de 2012 à 2017. Les aides sont débloquées au rythme de l'avancée du projet et par la remise à Bpifrance de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape-clé prévus par le contrat cadre signé avec Bpifrance

Le contrat cadre prévoit que l'achèvement de chaque étape-clé et des conditions y afférant donne droit au versement des aides suivantes :

(en euros)	1er versement	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	TOTAL
Année versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Subvention	709 000	923 000	322 000	388 000	300 000	465 657	3 107 657
Avance remboursable	644 000	879 000	860 000	625 000	143 000	556 214	3 707 214
TOTAL	**1 353 000**	**1 802 000**	**1 182 000**	**1 013 000**	**443 000**	**1 021 871**	**6 814 871**

Au 30 juin 2015, la troisième étape-clé est en cours de finalisation. Depuis sa création la Société a perçu :

(en euros)	1er versement	2ème versement	3ème versement	Total
Date de versement	21/12/2012	27/09/2013	28/11/2014	
Subvention	709 000 €	923 000 €	166 184 €	1 798 184 €
Avance remboursable	644 000 €	757 048 €	546 450 €	1 947 498 €
TOTAL	**1 353 000 €**	**1 680 048 €**	**712 634 €**	**3 745 682 €**

> Subvention

Le taux de subvention s'élève à 45 % des dépenses de Recherche Industrielle engagées par la Société dans le cadre du projet THANAPLAST™.

Les dépenses éligibles engagées entre le 1er avril 2012, date de démarrage du programme, et le 30 juin 2015 se sont élevées à 4.628 K€. Celles-ci ouvrent droit à une subvention s'élevant à 2.082 K€ (4.628 K€ * 45 %) dont 1.812 K€ enregistrés au cours des exercices antérieurs et 270 K€ au 30 juin 2015.

La Société a encaissé, depuis le début du programme, 1.798 K€ au titre des subventions OSEO-ISI (voir tableau ci-dessus). La différence, soit 284 K€ (2.082 K€ - 1.798 K€), a été constatée en créance courante (produit à recevoir).

> Avance remboursable

La Société s'est engagée, en cas de succès du programme de recherche, à rembourser l'avance remboursable à Bpifrance à hauteur de 4.525 K€ (selon l'échéancier ci-dessous) dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issues du projet THANAPLAST™, égal à 10 millions d'euros.

Année 1* au plus tard le 30 juin	**300 000 €**
Année 2 au plus tard le 30 juin	**500 000 €**
Année 3 au plus tard le 30 juin	**800 000 €**
Année 4 au plus tard le 30 juin	**975 000 €**
Année 5 au plus tard le 30 juin	**1 950 000 €**

**suivant la réalisation du seuil de 10 M€ de chiffre d'affaires.*

En outre, dès lors que le remboursement de l'avance remboursable a été effectué conformément à l'échéancier ci-dessus, le contrat prévoit le versement par la Société d'un bonus égal à 4 % de son chiffre d'affaires généré par l'exploitation, si celui-ci dépasse un montant cumulé de 100 millions d'euros. Ce versement complémentaire est toutefois limité dans le temps (ne s'exerce que pendant une durée de cinq années consécutives à la date de la terminaison du remboursement de l'avance), et dans son montant (plafonné à 7.100 K€).

Le succès du programme de recherche étant incertain à ce jour, aucune provision n'a été enregistrée au titre de la rémunération de l'avance remboursable consentie par Bpifrance.

> Autres aides publiques obtenues

La Société a en outre obtenu en 2012 et 2013 :

- Une subvention de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 397 K€, décomposée de la manière suivante :
  - o Aide à l'investissement incorporel d'un montant de 90 K€ pour l'acquisition de licences auprès de sources extérieures. Les investissements incorporels éligibles réalisés par la Société à ce jour représentent 85 K€ ouvrant droit à une subvention de 38 K€. CARBIOS a perçu un versement à hauteur de 22 K€ en janvier 2013. Une subvention à recevoir est ainsi comptabilisée à hauteur de 16 K€ au 30 juin 2015.
  - o Aide aux prestations intellectuelles externes d'un montant de 45 K€, pour la réalisation d'une étude en stratégie juridique et d'une étude stratégique en matière de technologie de l'information. Au 30 juin 2015 une subvention à recevoir de 17,5 K€ est enregistrée au titre du solde de la subvention, 27,5 K€ ayant été versés en janvier 2013 pour couvrir les frais engagés par la Société en 2012.
  - o Subvention à la création d'emplois d'un montant de 262 K€ pour la création de 10 emplois à temps plein. Au 30 juin 2015, la subvention à recevoir s'établit à 101 K€, suite à l'embauche de 3 chercheurs et d'un cadre administratif.

Une demande de versement sera présentée à la région Auvergne au cours du second semestre 2015.

- Un prêt à taux zéro de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 152 K€ pour financer l'installation d'un laboratoire de développement intégrant deux plateformes (fermentation et plasturgie). Les investissements ayant été réalisés en 2014, le capital correspondant a été versé à la Société le 12 décembre 2014. Cet emprunt est remboursable par cinq versements annuels d'un montant de 30 K€, après un délai de différé de deux ans. Le remboursement de cette aide n'étant pas conditionnel, cet emprunt a été comptabilisé en dettes financières, au passif du bilan.

Note 10 – Echéance des dettes et produits constatés d'avance à la clôture

Etat des dettes au 30/06/2015 (en euros)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	151 800		91 080	60 720
Fournisseurs	237 317	237 317		
Dettes fiscales & sociales	303 048	303 048		
Dettes sur immobilisations	106 646	106 646		
Autres dettes	2 954	2 954		
Produits constatés d'avance	0	0		
Etablissement financier	15 782	15 782		
TOTAL	**817 548**	**665 748**	**91 080**	**60 720**

Note 11 – Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation figurent au bilan de la situation comptable au 30 juin 2015 pour les montants suivants :

Etat des comptes de régularisation (en euros)	ACTIF	PASSIF
Fournisseurs, avoirs à recevoir et factures non parvenues		71 987
Clients, factures à établir	2 400	
Personnel et organismes sociaux, charges à payer		205 821
Etat, charges à payer et produits à recevoir	16 331	9 159
Subventions à recevoir	418 463	
Charges constatées d'avance	106 403	
Subventions perçues d'avance		
TOTAL	**543 597**	**286 967**

Note 12 – Respect des contrats commerciaux en cours

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance de certaines prestations de Recherche et Développement, et des études externes conduites dans le cadre de collaboration de recherche, est évalué à la date de clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la Société, ou en charge constatée d'avance du coût des services à réaliser par les sous-traitants au cours des exercices futurs.

Dans le cadre du projet THANAPLAST™, la société CARBIOS a signé plusieurs accords de collaboration avec des laboratoires académiques (CNRS, Université de Poitiers, INRA de Toulouse et CRITT / TWB), accord de collaboration scientifique (Deinove), accords de collaboration Recherche et Développement avec des industriels (Limagrain et Barbier), accords de prestations de recherche (Université de Turin, ISPA, CNRS, INRA…).

Les enjeux financiers du projet THANAPLAST™, s'élèvent globalement à 22 millions d'euros sur 5 ans, dont 15 millions d'euros portés directement par CARBIOS, qui a donc à son tour pris des engagements financiers pluriannuels envers les partenaires et prestataires de services qui l'accompagnent sur ce programme de recherche.

Le financement du projet et le respect de ces engagements est assuré par :

- les fonds propres de CARBIOS, représentant 17,1 millions d'euros, avant constatation des pertes depuis la création (soit 9.8 millions d'euros restant disponibles au 30 juin 2015) ;
- l'aide à l'innovation accordée par Bpifrance pour un montant de 6,8 millions d'euros *(Cf. Note 9 - Avances conditionnées et subventions)*.

A travers la signature d'accords de collaboration avec les partenaires académiques et scientifiques et d'accords de prestation de recherche, la société CARBIOS détient l'exclusivité mondiale de l'exploitation des résultats obtenus dans le cadre du projet THANAPLAST™ et, la propriété, ou a minima la copropriété, des titres de propriété intellectuelle sur ces résultats.

Note 13 – Impôt sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est un produit relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Il s'élève au 30 juin 2015 à 619 K€.

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE s'élevant à 4 K€ au 30 juin 2015 a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Note 14 – Parties liées

Les charges facturées sur le premier semestre 2015 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 25 K€.

Sur la même période, CARBIOS a versé aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence pour un montant de 47 K€.

Note 15 – Engagements donnés

	Engagement
Indemnité de départ à la retraite	**Non applicable**
Droit Individuel à la Formation	**486 heures**

• *Indemnité de départ à la retraite*

Selon la convention collective en vigueur (Chimie, industrie), les cinq années suivants le recrutement des salariés, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite est nul.

• *Droit individuel à la formation (DIF)*

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée avec CARBIOS, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Note 16 – Effectif

	Effectif au 31/12/2014	Effectif au 30/06/2015
Cadres	8	10
Agents de maitrise et techniciens	4	4
Employés		
Ouvriers		
Total	**12**	**14**

Note 17 - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est à noter sur le début du second semestre 2015.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT SEMESTRIEL

Jean-Claude Lumaret, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 5 à 18) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jean-Claude Lumaret
Directeur Général



COMMUNICATION FINANCIERE

Responsable de l'information financière
Raquel Lizarraga
Tel. : 04 73 86 51 76
Mail : raquel.lizarraga@carbios.fr

GLOSSAIRE

• Biodégradation
Action de décomposition des matières en molécules simples (H_2O, CO_2, humus), par l'action enzymatique initiée par des microorganismes.

• Bioprocédé
Procédé de production utilisant des microorganismes ou des enzymes.

• Dépolymérisation
Dégradation d'un polymère en monomères.

• Enzyme
Protéine qui catalyse, c'est-à-dire qui augmente la vitesse de réaction.

• Microorganisme
Organisme vivant microscopique (bactérie, champignon ou levure), c'est-à-dire qu'il est invisible à l'œil nu et ne peut être observé qu'à l'aide d'un microscope.

• Monomère
Molécule, unité de base, contribuant à la formation d'un polymère.

• Polymère
Grande molécule composée de la répétition, un grand nombre de fois, d'un ou plusieurs monomères.

• Polymérisation
Processus de conversion, par formation de chaînes, d'un monomère, ou d'un mélange de monomères, en polymère.

• PLA PolyLactic Acid (acide polylactique)
Polymère plastique biosourcé et compostable selon la norme EN13432 (environnement de compost industriel). De plus, il a la caractéristique d'être biocompatible.

• PET PolyEthylène Téréphtalate
Polymère plastique constituant majoritaire des bouteilles d'eau.

• Process-book
Guide qui définit l'ensemble des données, paramètres et équipements nécessaires pour produire à l'échelle industrielle un produit à partir de matières premières. Il précise aussi l'investissement et les coûts de production d'une unité industrielle (à taille d'efficience).

CARBIOS

Reinvent Polymers Lifecycle

Siège Social & Site Opérationnel
3 rue Emile Duclaux - Biopôle Clermont-Limagne
63360 Saint-Beauzire
Tel. : 04 73 86 51 76 - contact@carbios.fr

www.carbios.fr

Société anonyme au capital de 2 630 721,10 euros
SIRET 531 530 228 00042 RCS de Clermont-Ferrand

Conception : Turbulences • Illustration : Sydo • Photo : Istockphoto, fotolia